

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 338/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du cheval noir – Sté SADE CGTH – Lamblin TP

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 18/11/2024 – de M. MACRE Alexandre - de la Sté SADE CGTH – Lamblin TP – TSA 70011 - Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de déplacement de coffret Enedis en trottoir, rue du cheval noir au niveau du numéro d'habitation n° 108.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit, rue du cheval noir au niveau de l'habitation n° 108, pour des travaux de déplacement de coffret Enedis en trottoir, à partir du 18/11/2024, pour une durée de 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté SADE CGTH – Lamblin TP– TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. MACRE Alexandre - de la Sté SADE CGTH - Lamblin TP – TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux – email : sade-cgth-lamblin-tp-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 15 novembre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 15 novembre 2024

Le Maire S.FRANCKE

